

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

ARRETE N° AR2024088

Réglementation de la circulation Route de Chabrolles

Le Maire de BEFFES,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article 2212.1,

Vu le Code de la Route et notamment son article R 225,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation, Livre I, huitième Partie du 6 novembre 1992,

Vu la demande de l'entreprise MILLET ET FILS - La Giraudière Route de Tours - 18100 VIERZON,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier de terrassement pour le déploiement de la fibre.

ARRETE

Article 1 : A partir du 16 Septembre 2024 et pendant toute la durée des travaux, la circulation de la route de Chabrolles pourra alternée manuellement.

Article 2 : Le stationnement est interdit sur les trottoirs de la voie pour les véhicules légers et les poids lourds.

Article 3 : Les autorités de Police Municipale de BEFFES, Monsieur le Commandant de Brigade de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent dont ampliation leur sera remise.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à BEFFES, le 09/09/2024

Le Maire,

Olivier LE CAM